



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports

Question écrite n° 25175

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la pratique sportive des seniors. Aujourd'hui, la retraite est au cœur des préoccupations et concerne toujours plus de monde avec l'arrivée des « enfants du baby-boom ». Or, les publics seniors sont motivés par les activités sportives et constatent avec satisfaction les bienfaits d'une pratique régulière. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de faire face à l'afflux attendu des nouveaux retraités qui augmentera considérablement les besoins de structures sportives.

Texte de la réponse

Depuis quelques années, il est constaté un accroissement significatif du nombre de seniors, désireux de pratiquer une activité sportive régulière dans un souci de mieux-être et de santé. Certaines fédérations sportives agréées par le ministère des sports proposent, au sein de leurs structures (clubs et associations sportives), des activités spécifiques pour ces publics. Ces fédérations organisent leurs propres pratiques et gèrent leurs structures. Elles forment des personnels qualifiés et mettent en oeuvre des formations adaptées. Les animateurs de ces fédérations sont le plus souvent des bénévoles. De plus, dans un but d'hygiène de vie et de santé, un programme « Bien vieillir » a été lancé en mars 2003 par le Premier ministre, accompagné par le secrétaire d'État aux personnes âgées et le ministre des sports, en liaison avec les fédérations sportives concernées. Il s'agit de sensibiliser le public des seniors aux bienfaits des activités sportives régulières et raisonnées ainsi qu'à une alimentation adaptée. Ce programme a pour objectif de lutter contre la sédentarité et de créer également un lien social au travers des activités sportives. A titre expérimental, 17 sites ont été choisis sur tout le territoire : 14 villes, une communauté de communes, une communauté d'agglomération et un centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS). Un comité scientifique national, composé de nombreux médecins spécialistes en sport, santé et gérontologie, est chargé de l'élaboration des objectifs du programme et du suivi médical des actions choisies. De nombreux partenaires sont impliqués dans ce programme. Un séminaire d'étape permettra, en février 2004, d'identifier et de diffuser les actions les mieux adaptées à ce public des seniors. Par la suite, des mesures prenant en compte la sécurité et l'accessibilité et visant à créer de nouveaux lieux de pratique ou à améliorer ceux qui existent sont d'ores et déjà envisagées par le ministère des sports : des aménagements urbains appropriés et sécurisés : transports en commun, entretien, transports individuels pour les personnes fragilisées ainsi que des aménagements d'horaires adaptés à ce type de public ; des programmes d'activités physiques adaptés ; des formations de personnels qualifiés et adaptées pour ces publics. Il existe déjà des diplômes universitaires « vieillissement et activités physiques ». Une évaluation de l'impact de ces mesures est également envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25175

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7242

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9908